

Dispositif sanitaire (Stufeplang) à l'Éducation nationale dans le contexte de la crise COVID-19 Version 2 (13 novembre 2020)

Scénarios en fonction de la propagation du virus



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Suite à l'évolution de la pandémie au Luxembourg et à l'expérience acquise depuis la rentrée scolaire dans la gestion des cas positifs apparus dans les structures éducatives, le dispositif sanitaire de l'Éducation nationale tel que présenté initialement le 4 septembre a été légèrement adapté.

Ces adaptations s'appuient sur le *Rapport d'analyse sur la situation de la COVID-19 dans les établissements scolaires* du 12.11.2020 (<http://edulink.lu/ws8a>); elles portent sur les mesures de base et les scénarios. Elles apparaissent en rouge dans ce document.

I. Scénario de base

Deux éléments transversaux:

Gouvernance	Mise en place d'un dispositif « <i>Covid-19 and Education</i> » afin de superviser la stratégie sanitaire dans le secteur de l'éducation et d'adapter au besoin les différentes mesures mises en place
Dépistage systématique	<ol style="list-style-type: none">1. Concentration sur les ménages avec enfants scolarisés2. Selon les situations, <i>testing</i> ciblé dans les régions et populations particulièrement affectées par la COVID-19, y inclus les populations scolaires: mise en place d'équipes d'intervention <i>testing</i> déployées dans les écoles et lycées

Mesures de base:

1. Activités extrascolaires	Activités de jour autorisées au niveau de la classe à l'intérieur du pays auprès des prestataires qui disposent d'un concept sanitaire approprié. Port du masque recommandé.
2. Apprentissage à distance	Dispositif d'apprentissage à distance pour les personnes vulnérables (élèves et enseignants) et pour les classes mises en quarantaine. Matériel didactique mis à disposition sur schuldoheem.lu . Au choix du lycée: organisation du cycle supérieur d'après un modèle d'apprentissage en alternance (p. ex. une semaine sur deux en présentiel).
3. Fonctionnement des classes	Circulation limitée des élèves au sein de la salle de classe. Attribution à chaque élève d'une place fixe. Décalage des pauses de récréation.
4. Activités sportives	Les activités extérieures et les sports individuels sont privilégiés. Dans les sports collectifs, de groupes de maximum 4 élèves sont formés. Port obligatoire du masque (à partir de 6 ans) lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine, dans les vestiaires et jusqu'au début des activités. Lavage des mains avant le début et à la fin des cours. Le port du masque n'est pas nécessaire pendant les efforts physiques.
5. Port du masque	À partir de 6 ans, port du masque obligatoire dans les transports publics et scolaires, à l'intérieur du bâtiment scolaire, dans la cour de récréation (également à l'enseignement fondamental) et quand les élèves de déplacent dans la salle de classe. Port du masque facultatif quand les élèves sont assis à leur place. Au choix du lycée: port du masque obligatoire quand les élèves sont assis à leur place. Les mêmes règles qu'à l'enseignement fondamental s'appliquent aux structures d'accueil pour les enfants à partir de 6 ans.
6. Règles sanitaires	Hygiène des mains renforcée (lavage avant le début des cours, après chaque pause, après avoir été aux toilettes, avant et après chaque repas). Éviter de se toucher (se saluer sans se serrer la main, etc.).
7. Matériel de protection supplémentaire	Mise à disposition au besoin d'écrans de protection, de masques chirurgicaux, de distributeurs de gel hydroalcoolique, de matériel signalétique.
8. Aération et ventilation	Aussi longtemps que les conditions météorologiques le permettent, ouverture permanente des fenêtres et portes. Pour les périodes de mauvais temps, aération répétée des salles de classes pendant la journée. Pour les systèmes de ventilation, basculer à 90% d'air frais. Adaptation de la tenue vestimentaire aux températures plus basses dans les salles de classe. Soit maintenir les fenêtres en position basculée ainsi que les portes des salles de classe ouvertes pendant la durée des cours, soit procéder à une ventilation par à-coups (fenêtres grandes ouvertes) pendant les cinq premières ou dernières minutes des cours. Les élèves sont sous surveillance lorsque les fenêtres sont grandes ouvertes.
9. Nettoyage	Nettoyage régulier des locaux sanitaires et des surfaces fréquemment touchées.
10. Aménagement du bâtiment	Réduction des contacts entre les membres de la communauté scolaire. Organisation des flux de circulation à l'intérieur du bâtiment.
11. Lieux de rencontre	Organisation du fonctionnement de la salle des professeurs, des bibliothèques, etc. Alternance des temps de récréation et utilisation maximale des cours de récréation. Restauration : port du masque lorsque les élèves se rendent au restaurant scolaire jusqu'au moment où ils sont assis à table. Taille maximale d'un groupe par table : 4 personnes . Lavage des mains avant et après le repas. Buffets en libre-service interdits. À l'enseignement secondaire, maintien en parallèle des <i>Frupstuten</i> : les élèves peuvent alors prendre leur repas dans leur salle de classe, mais sans dépasser 10 personnes dans la salle.

Apprentissages

Dispositif
sanitaire

Infrastructures et bâtiments

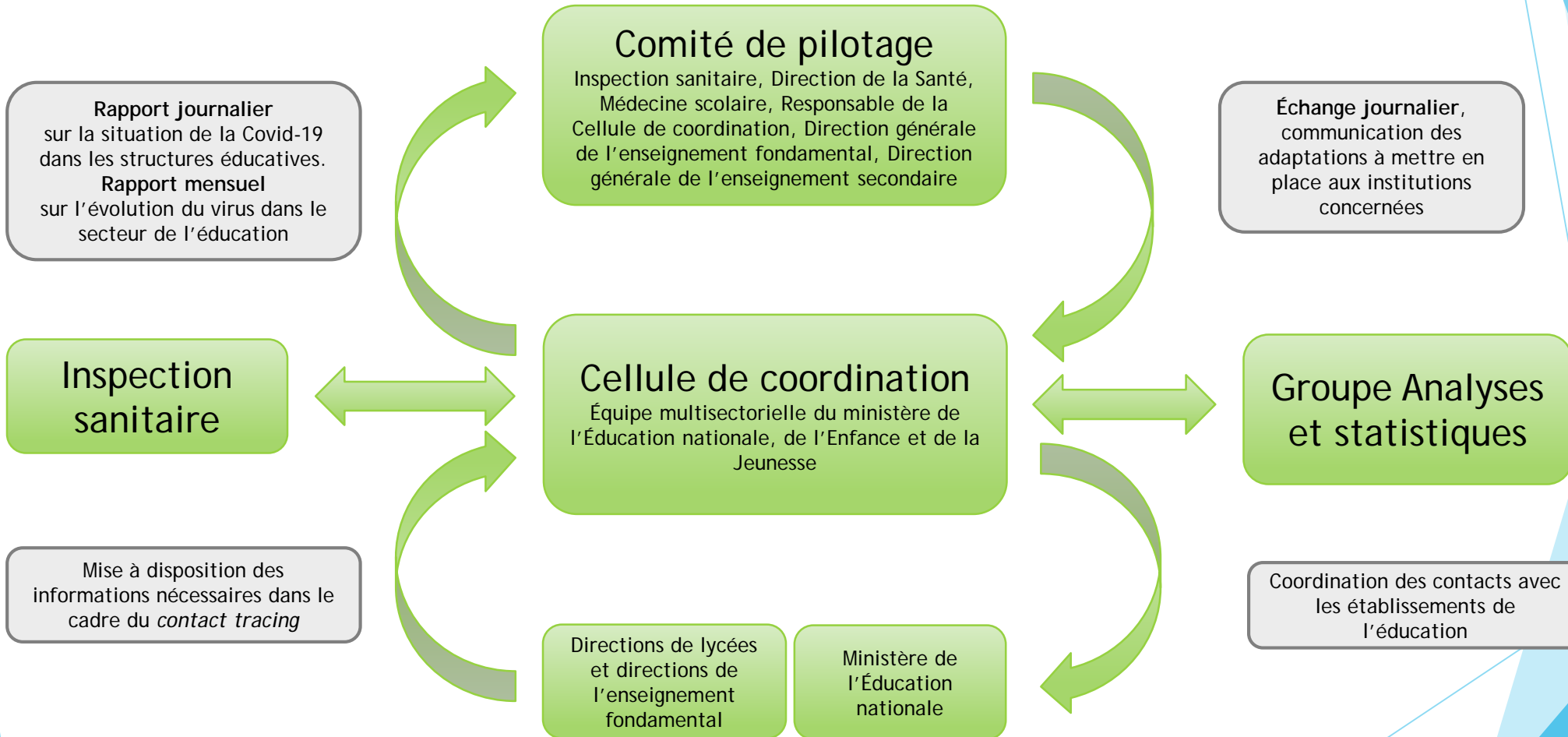
12. Contacts entre adultes	Distanciation physique de 2 mètres ou port du masque obligatoire et généralisé pour les contacts entre adultes (enseignants, parents, personnes externes). Les réunions professionnelles de plus de 4 personnes (conseils de classe, réunions de comité d'école, etc.) se déroulent par visio-conférence.
13. Élèves et enseignants montrant des symptômes grippaux	Les parents, les élèves et les enseignants seront sensibilisés à ne pas fréquenter l'école en cas de maladie. Les élèves et enseignants développant des symptômes évocateurs de la COVID-19 seront immédiatement appelés à quitter l'école et à consulter leur médecin. Doit rester à domicile et ne peut assister aux cours ni fréquenter la structure d'accueil toute personne qui est malade ou qui présente - au moins un des symptômes évocateurs de la COVID-19 suivants: fièvre; toux; difficultés respiratoires; douleur thoracique; perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente. ou - au moins deux des symptômes aspécifiques suivants: douleurs musculaires; fatigue; rhinite (encombrement ou écoulement nasal); maux de gorge; maux de tête; perte d'appétit; diarrhée aqueuse.
14. Personnes vulnérables	La vulnérabilité est constatée par le médecin traitant et validée par le médecin du travail pour les professionnels. Un enseignement à distance est organisé pour les élèves vulnérables qui ne peuvent pas suivre les cours en présentiel.
15. Groupes dans les structures d'accueil	Taille limitée à 30 enfants.
16. Activités	Le plus de temps possible passé à l'extérieur.
17. Ordonnances et équipes mobiles	Pour garantir une réception en temps utiles, la diffusion des ordonnances de test est assurée par les services de l'Éducation nationale. Les ordonnances sont remises sous deux formes : directement aux parents d'élèves (ou à l'élève majeur) par e-mail et en version imprimée distribuée aux élèves par les enseignants. Les tests sont réalisés soit à l'école par des équipes mobiles de <i>testing</i> (sous réserve de l'accord parental pour les élèves mineurs) soit dans un laboratoire ou un centre de test. Les parents gardent toujours le choix d'organiser le test à l'extérieur de l'école.

Communauté scolaire

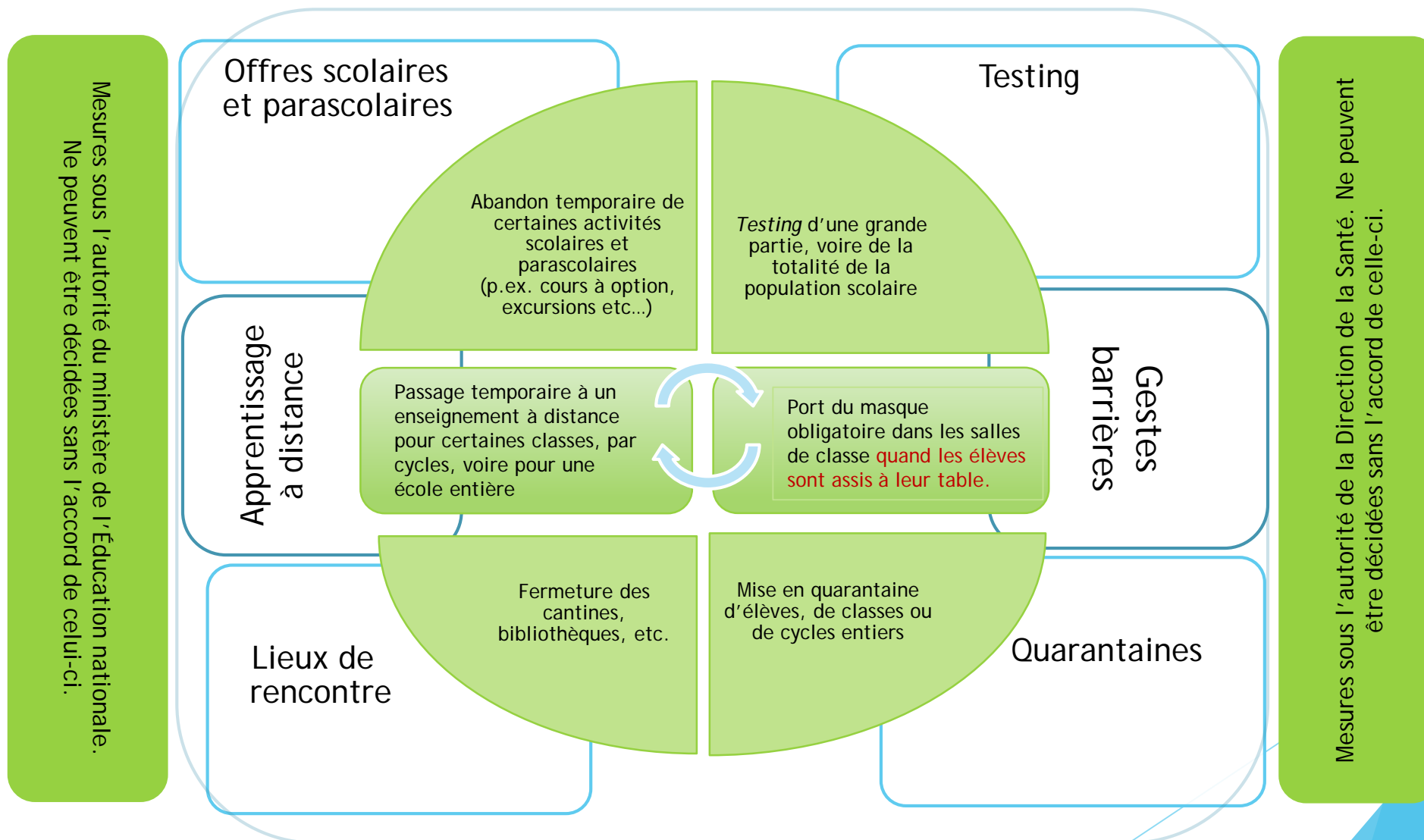
Mesures
spécifiques
structures
d'accueil

Testing

Gouvernance « Covid-19 and Education »



Mesures que le Comité de pilotage peut prononcer selon les situations



II. **Quatre** scénarios en fonction de la situation dans les écoles

Scénario 1: Cas isolé dans une classe

Cas isolé dans une classe qui peut être attribué à une source d'infection extérieure. L'enfant ou le jeune est identifié à travers une mesure de *contact tracing* qui concerne son entourage (p.ex. famille).

- Le scénario de base reste en vigueur.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*contact tracing*).
- Pendant les 6 jours qui suivent le dernier contact avec la personne positive et pendant la phase de *testing*, port du masque obligatoire également quand les élèves sont assis dans la salle de classe.
- **Mise à l'écart de la classe** dans la communauté scolaire. Éviter tout échange avec les autres classes.
- *Testing* de la classe au plus tôt 6 jours après le dernier contact avec le cas positif.
- Pas de mise en quarantaine.

Scénario 2: Deux cas positifs dans une classe

Deux cas positifs sont identifiés dans une classe. Le lieu d'infection est **difficilement** identifiable (classe ou lieu extérieur).

- Le scénario de base reste en vigueur.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*contact tracing*).
- Mise en quarantaine de la classe concernée.
- Selon la situation, l'enseignant est aussi mis en quarantaine et enseigne à distance ou continue à enseigner avec port d'un masque.
- *Testing* de la classe au plus tôt 6 jours après le dernier contact avec le cas positif.

Scénario 3: De 3 à 5 cas positifs dans une classe

De nouveaux cas positifs sont détectés lors du *testing* réalisé dans le cadre d'un scénario 1 ou 2.

- Les mesures du scénario 2 s'appliquent.

Scénario 4: Chaîne d'infection dans une école

Plusieurs cas positifs peuvent être reliés à une contamination au sein de la communauté scolaire d'une école: **plusieurs classes sont concernées et/ou un classe compte plus de 5 cas positifs.**

- Basculement temporaire vers des mesures plus strictes.
- Mesures supplémentaires du dispositif renforcé **prononcées par le Comité de pilotage "Covid-19 and Education"** en fonction de la situation sanitaire.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*contact tracing*).
- Mise en quarantaine des classes concernées.

Plus d'informations sur [covid19.men.lu](https://www.covid19.men.lu)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse